

## ***Marcher selon l'esprit (11)***

### ***LA SPIRITUALITÉ, UN TRIOMPHE OBTENU PAR LA GRÂCE***

En 1 Corinthiens 9:20-21, l'apôtre divise les hommes en trois catégories par rapport à leur relation quant à l'autorité de Dieu. Il parle de certains qui étaient « sous la loi »; de certains qui sont « sans loi »; et de lui-même - représentant de tous les croyants comme n'étant ni « sous la loi » (position judaïque), ni « sans loi » (position des Gentils), mais comme étant « sous la loi de Christ », expression qui ne rend pas pleinement le sens original grec, signifiant plutôt « dans la loi de Christ ». Les épîtres abondent en expressions variées pour exprimer cette dernière relation:

« vous accomplirez ainsi la loi de Christ (Gal. 6:2) ;

« si nous gardons ses commandements » (1 Jean 2:3);

« c'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude » (Gal. 5: 1);

« la loi (le joug de la servitude) a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ » (Jean 1: 17).

On trouvera la relation du croyant à l'autorité divine dans le fait qu'il est « dans la loi de Christ » (Grec: *ennomos Xristou*).

La Bible donne au moins trois règles distinctes et complètes pour la vie quotidienne.

#### ***1. La loi de Moïse***

Chaque aspect de la vie d'un Israélite était anticipé dans la loi par les statuts et les jugements. Ces principes dirigeants furent effectifs en Israël, et en Israël seulement, depuis Moïse au Christ

**Joh 1:16** -car, de sa plénitude, nous tous nous avons reçu, et grâce sur grâce. **Joh 1:17** Car la loi a été donnée par Moïse; la grâce et la vérité vinrent par Jésus Christ.

#### ***2. La loi du Royaume***

La loi du royaume renferme et anticipe les principes de gouvernement dans le royaume, quand celui-ci sera établi sur la terre. Cet aspect de la loi se trouve chez les prophètes de l'Ancien Testament, dans la prédication de Jean-Baptiste et dans le premier enseignement du Christ. Il est toujours de caractère purement légal, mais va plus au fond des choses. La loi de Moïse condamnait l'adultère, mais la loi du royaume condamne le plus léger regard des yeux. La loi de Moïse condamnait le meurtre, mais la loi du royaume condamne une pensée de colère.

Tandis que la loi de Moïse est un système distinct de la loi du royaume, elles sont semblables sur le point particulier qu'elles sont de caractère purement légal.

### 3. *Les enseignements de la Grâce*

Il y a un plan divin pour la vie qui est départie aux gens sauvés de cette dispensation. Ce sont les enseignements de la grâce. Les enseignements de la grâce représentent un système complet de vie qui couvre toutes les contingences possibles dans la vie du croyant, et qui est indépendant et distinct de tout autre système de vie rencontré dans la Bible.

Il présente un modèle céleste parce qu'il est adressé à un peuple céleste ***né de nouveau***. Il y a beaucoup de points de contact entre ces trois ensembles de vérité complets et distincts; et ce fait a induit certains chrétiens à supposer que les commandements et injonctions divers, rencontrés dans tous ces codes directeurs, devaient être combinés en une vaste obligation incombant au croyant. Amalgamer ces systèmes et les appliquer tous indistinctement au croyant de la présente dispensation, c'est imposer des obligations qui, sur certains points, sont en elles-mêmes contradictoires et prêtent à confusion, et c'est aussi ignorer les distinctions vitales entre ***la loi et la grâce***.

La grâce ne présente pas seulement la méthode divine de sauver et de garder des pêcheurs indignes; elle *enseigne* également comment ceux qui sont sauvés devraient vivre.

« Car la grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes, a été manifestée. Elle nous enseigne à renoncer à l'impiété et aux convoitises mondaines, et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice et la piété, en attendant la bienheureuse espérance, et la manifestation de la gloire du grand Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, qui s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de toute iniquité et de se faire un peuple qui lui appartienne, purifié par lui et zélé pour les bonnes oeuvres» (Tite 2:11-14).

C'est dans certaines parties des Évangiles et des Actes, ainsi que tout au travers des épîtres du Nouveau Testament, qu'on trouvera les enseignements de la grâce touchant tout ce qui concerne la marche et les combats du croyant. Ils forment un système complet et ne demandent à la loi aucun complément. Ils contiennent beaucoup des principes qui étaient dans la loi, mais ces derniers sont toujours énoncés de manière à être en parfaite harmonie avec la position et la liberté de celui qui est« dans la loi de Christ ».

Aucun chrétien n'est sous la loi quant à la règle de sa vie. Combien souvent ce fait n'est-il pas déclaré dans le Nouveau Testament! Il est tout aussi vrai qu'aucun chrétien n'est« sans loi ».

Cela également est le thème constant des épîtres. Les discussions sur ces sujets cesseraient si tous les croyants comprenaient ce que signifie l'expression: être « sous la loi (ou dans la loi) de Christ ». Être « sous la loi de Christ», c'est être sous les enseignements de la grâce avec toutes leurs ressources pour assurer la victoire. Il n'est pas difficile de renoncer à la loi comme règle de vie quand nous découvrons que Dieu a pourvu pour nous à un autre système complet qui est en harmonie exacte avec nos positions dans la grâce.

Il Y a deux aspects des enseignements de la grâce qui sont fondamentaux: Premièrement, ils réclament une manière et une qualité de vie surhumaine. Cet idéal n'est rien d'autre que la vie qui est Christ

**Col 3:1** Si donc vous avez été ressuscités avec le Christ, cherchez les choses qui sont en haut, où le Christ est assis à la droite de Dieu; **Col 3:2** pensez aux choses qui sont en haut, non pas à celles qui sont sur la terre; **Col 3:3** car vous êtes morts, et votre vie est cachée avec le Christ en Dieu. **Col 3:4** Quand le Christ qui est notre vie, sera manifesté, alors vous aussi, vous serez manifestés avec lui en gloire. **Col 3:5** Mortifiez donc vos membres qui sont sur la terre, la fornication, l'impureté, les affections déréglées, la mauvaise convoitise, et la cupidité, qui est de l'idolâtrie; **Col 3:6** à cause desquelles la colère de Dieu vient sur les fils de la désobéissance; **Col 3:7** parmi lesquels vous aussi vous avez marché autrefois, quand vous viviez dans ces choses. **Col 3:8** Mais maintenant, renoncez vous aussi à toutes ces choses: colère, courroux, malice, injures, paroles honteuses venant de votre bouche. **Col 3:9** Ne mentez point l'un à l'autre, ayant dépouillé le vieil homme avec ses actions **Col 3:10** ayant revêtu le nouvel homme qui est renouvelé en connaissance, selon l' image de celui qui l'a créé, **Col 3:11** où il n'y a pas Grec et Juif, circoncision et incirconcision, barbare, Scythe, esclave, homme libre; mais où Christ est tout et en tous. **Col 3:12** Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de longanimité, **Col 3:13** supportant l'un l'autre et vous pardonnant les uns aux autres, si l'un a un sujet de plainte contre un autre; comme aussi le Christ vous a pardonné, vous aussi faites de même. **Col 3:14** Et par-dessus toutes ces choses, revêtez-vous de l'amour, qui est le lien de la perfection. **Col 3:15** Et que la paix du Christ, à laquelle aussi vous avez été appelés en un seul corps, préside dans vos coeurs; et soyez reconnaissants. **Col 3:16** Que la parole du Christ habite en vous richement, -en toute sagesse vous enseignant et vous exhortant l'un l'autre, par des psaumes, des hymnes, des cantiques spirituels, chantant de vos coeurs à Dieu dans un esprit de grâce. **Col 3:17** Et quelque chose que vous fassiez, en parole ou en oeuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus, rendant grâces par lui à Dieu le Père. **Col 3:18** Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il convient dans le Seigneur. **Col 3:19** Maris, aimez vos femmes et ne vous aigrissez pas contre elles.

**Col 3:20** Enfants, obéissez à vos parents en toutes choses, car cela est agréable dans le Seigneur. **Col 3:21** Pères, n'irritez pas vos enfants, afin qu'ils ne soient pas découragés. **Col 3:22** Esclaves, obéissez en toutes choses à vos maîtres selon la chair, ne servant pas sous leurs yeux seulement, comme voulant plaire aux hommes, mais en simplicité de cœur, craignant le Seigneur. **Col 3:23** Quoi que vous fassiez, faites-le de cœur, comme pour le Seigneur et non pour les hommes, **Col 3:24** sachant que du Seigneur vous recevrez la récompense de l'héritage: vous servez le Seigneur Christ. **Col 3:25** Car celui qui agit injustement, recevra ce qu'il aura fait injustement; et il n'y a pas d'acception de personnes.

En regard de la position actuelle des rachetés dans les lieux célestes, on ne pourrait exiger moins d'eux. La loi mosaïque ou la loi du royaume, bien que complètes en elles-mêmes comme principes directeurs, et bien qu'elles accomplissent parfaitement leurs missions respectives, n'ont jamais prétendu à la reproduction de la vie du Christ. Leurs idéals, pour saints, justes et bons qu'ils soient, sont de la terre.

Dans les exigences de la loi, il n'est prise aucune considération des activités les plus vitales qui **sont réclamées sous la grâce la prière, une vie de foi et la passion de gagner des âmes**. Les enseignements de la grâce sont célestes et sont aussi éloignés de la loi que les cieux sont au-dessus de la terre. Bien que présentant un idéal de vie beaucoup plus difficile que la loi, les enseignements de la grâce ne demandent pas du croyant qu'il l'atteigne par sa propre force. Une telle exigence ne ferait que le plonger encore plus profondément dans le principe de la loi avec ses échecs complets et sans espoir. Sous la grâce, Christ doit être manifesté parfaitement. Les détails les plus infimes de conduite céleste sont donnés dans ce but, mais jamais séparément des autres faits.

Deuxièmement, la vie nouvelle « sous la loi de Christ » doit être vécue dans la puissance de l'Esprit habitant en nous. Comme on l'a vu, aucun secours n'était jamais accordé sous la loi. Le péché exerçait sa domination sur les transgresseurs de la loi, et la loi les condamnait. Sous la grâce, il est pourvu à ce que « le péché n'aura point de pouvoir sur vous » (Rom. 6:14). « Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes point sous la loi » (Gal. 5:18). Ce fait qu'il est pourvu dans un cas à la possibilité de vivre jour par jour, et qu'il n'y est pas pourvu dans l'autre cas, constitue la distinction finale et la plus importante entre la loi et la grâce.

Bien qu'il ne soit pas sous la loi comme règle de vie, un chrétien rempli de l'Esprit est cependant dans une position où il ne peut pas faire les choses qu'il aurait faites autrefois (Gal. 5: 17).

Ceci encore est dû au fait qu'il est « **sous la loi de Christ** ». Étant dans la puissance et sous le contrôle de l'Esprit, il ne peut faire les choses qu'il eût

faites autrefois, à cause de la transformation opérée dans les désirs d'un coeur que le Saint-Esprit a rempli. La puissance de Dieu est à l'oeuvre dans un tel croyant pour y accomplir à la fois

«le vouloir et le faire, selon son bon plaisir» (Phil. 2:13). De la même manière, l'apôtre adresse cette prière pour les Hébreux: «Que le Dieu de paix... vous rende capables de toute bonne oeuvre pour l'accomplissement de sa volonté, et fasse en vous ce qui lui est agréable, par Jésus-Christ...! » (Héb. 13:20-21).

Les chrétiens remplis de l'Esprit sont les seules personnes au monde qui connaissent les bénédictions de la vraie liberté. Liberté veut dire parfaite capacité pour un individu d'agir en conformité avec ses désirs les plus profonds. En dehors de la puissance efficace de l'Esprit, cette liberté peut devenir facilement l'occasion des manifestations de la chair. « Frères, vous avez été appelés à la liberté, seulement, ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair; mais rendez-vous, par la charité, serviteurs les uns des autres» (Gal. 5: 13). Sous la grâce, le chrétien normal doit être rempli du Saint-Esprit. Ainsi c'est la volonté de Dieu que chaque désir du coeur de Son enfant soit mû par l'Esprit qui habite en lui et Il a pourvu à cette grâce. C'est là la provision divine pour la prière qui a une grande efficace :

« Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voudrez, et cela vous sera accordé» (Jean 15:7). Sous ces conditions bien définies, la liberté la plus entière peut être accordée. C'est donc la destinée du chrétien rempli de l'Esprit d'être libre de faire en toute indépendance tout ce que son coeur le pousse à faire; car s'il est rempli de l'Esprit, il ne trouve de satisfaction que dans « le vouloir et le faire selon son bon plaisir ». C'est cela « accomplir la loi de Christ» (Gal. 6:2). Cela accomplit également, remplace et surpasse tout ce qui est contenu dans toute autre loi. Un chrétien « charnel» constitue une violation de tout le plan divin et des ressources de la grâce. Il est sous la grâce par position seulement, car il n'a pas cédé à la volonté et à la puissance de Dieu. Il est dans un état sur lequel aucune faveur divine ne peut reposer, et il est privé des merveilles de la grâce divine.

Il ne faudrait jamais conclure que la vie sous la grâce soit étroite et dans un cadre strict. C'est là l'opinion qu'en ont et « l'homme naturel» pour lequel les choses de l'Esprit ne sont qu'une « folie », et« l'homme charnel» qui ne peut comprendre les choses spirituelles. On ne devrait jamais attendre ni de « l'homme naturel» ni de l'homme « charnel »qu'ils comprennent le triomphe de la vie spirituelle dans la vie sous la grâce.

La gloire de ces réalités divines a été trop longtemps obscurcie et dénaturée par les opinions de tels hommes.

Être « sous la loi de Christ », c'est entrer par la porte dans le domaine des choses infinies. C'est comme la sortie de la larve de la sombre prison de l'état de chrysalide dans la glorieuse liberté du papillon, liberté toute baignée de soleil, vaste comme le monde et haute comme le ciel. Le papillon n'a pas besoin de loi pour lui défendre de retourner à sa condition première.

Nous sommes exhortés à nous tenir fermes dans la liberté bénie du Christ. Notre liberté consiste non seulement dans l'affranchissement de la loi, mais aussi dans le fait **d'être vivifier par l'Esprit qui nous rend capables d'obéir.**

Si nous ne sommes pas dans une dépendance totale de Dieu, nous serons empêtrés dans des efforts charnels qui sont proprement un retour aux principes et aux exigences de la loi. Qu'elle est donc importante l'injonction: «Soyez remplis de l'Esprit!» Qu'il est grand le contraste entre **le néant de l'homme** et la **suffisance divine** l'un tout aussi réel que l'autre!

Il est possible d'être né de l'Esprit, baptisé de l'Esprit, d'avoir en soi le Saint-Esprit, d'être scellé de l'Esprit, sans pourtant avoir la plénitude de l'Esprit. Les quatre premiers de ces ministères sont déjà parfaitement accomplis dans chaque croyant dès le moment où il est sauvé, car ils dépendent de la fidélité du Père envers Son enfant. Le dernier de ces ministères, la plénitude de l'Esprit, n'a pas été expérimenté par chaque chrétien, car il dépend de la fidélité de l'enfant à l'égard de son Père.

La spiritualité n'est pas acquise comme une réponse à la prière efficace, car il y a peu de passages de l'Écriture pour autoriser le croyant à prier pour recevoir la plénitude de l'Esprit. C'est l'office *normal* de l'Esprit de remplir celui qui est dans la juste relation avec Dieu. Le chrétien sera toujours rempli de l'Esprit tant qu'il rendra possible l'oeuvre de l'Esprit dans sa vie.

De même, la spiritualité ou la plénitude de l'Esprit ne dépend pas non plus d'une attente patiente pour l'obtenir. Les disciples attendirent pendant dix jours la venue du Saint-Esprit dans le monde, et Il vint comme le Seigneur le leur avait annoncé. Ils n'attendaient pas seulement d'en être remplis personnellement, mais ils attendaient plutôt le commencement du nouveau ministère de l'Esprit, comme il fut manifesté au jour de la Pentecôte. Quand Il vint, tous ceux qui étaient prêts dans leur coeur et leur vie furent instantanément remplis de l'Esprit et aucun croyant n'a jamais eu l'occasion *d'attendre* l'Esprit depuis ce jour-là.

Ni la prière, pour être rempli de l'Esprit, ni l'attente, ne sont par conséquent des conditions de spiritualité. Des trois conditions bibliques qu'un chrétien doit remplir pour être spirituel ou rempli de l'Esprit, deux ont trait directement aux effets du péché dans la vie de tous les jours du croyant, et l'autre dépend de l'abandon de sa volonté à la volonté de Dieu. Ce sont ces trois conditions que nous allons maintenant considérer.